



## Frigo neuf acheté en destockage

Par Nische, le 30/05/2025 à 21:42

Bonjour

J'ai acheté un frigo neuf dans un magasin de destockage.

Après la livraison je me suis aperçue que le bolet du rayon frais était cassé et donc le rayon pas fermage.

Un cache du tiroir légumes cassé donc aussi pas possible à fermer et sur le dessus du frigo un gros coup qui a plié le côté sur 15 cm. Tout cela n'a pas été signalé par le vendeur qui prétend que le frigo était en ordre. Le problème c'est que je l'ai laissé tel quel, sans l'utiliser jusqu'à l'installation de la pièce (dans sa niche dédiée d'où il n'a pas bougé depuis la livraison). Quels sont mes recours? Le vendeur s'oppose à toute réparation sans même évoquer une reprise! Il prétend que les lois pour le déstocker sont différentes et que rien ne l'oblige à réparer ou à reprendre après 6 ou 8 semaines, qu'il est trop tard. Effectivement nous n'avons pas vérifié le produit dans les 15 jours suivant la livraison, nous lui avons fait confiance! Nous avons juste un ticket de caisse, comme au restau, tout simple sans aucune notification de garantie ni rien.

Que me conseillez vous, quels sont les textes de loi, que dois je faire? Merci pour votre aide!!

Bien cordialement

Aline